



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont  
du lundi 19 décembre 2016 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'583 convoqués par voie de « tout-ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>75 – (4,74 %) y compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Rudy Genevois pour la première table côté café Mme Aurélie Gapany pour la deuxième table, y compris la table du Conseil communal M. Gilles Menoud pour la troisième table, côté fenêtres</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>---</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation transmise le 5 décembre 2016</i>

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Citoyennes et citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé en début de législature. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée.

Comme ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour, il est 20h02.

\*\*\*\*\*

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2016**  
**► Approbation**

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site Internet de la commune, pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

**Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2016**

**♦ Le PV est approuvé à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## 2. Budget 2017

### 2.1. Présentation du budget de fonctionnement

M. le Syndic : L'élaboration du budget communal est toujours complexe à réaliser et comme chacun a pu le constater ce budget se solde par un déficit de Fr. 83'590.- pour un total de charges de Fr. 8'589'920.- Ceci est dû aux frais financiers du Réseau Santé Glâne et à d'autres éléments qui vont être expliqués par Monsieur Jérôme Bifrare, en charge du dicastère des finances à qui la parole sera cédée pour passer en revue le budget de fonctionnement du ménage communal.

Par la suite, deux investissements seront proposés, suivis du rapport de la commission financière et pour terminer, le vote final des budgets d'investissements et de fonctionnement.

M. Jérôme Bifrare présente les chiffres du budget de fonctionnement en ajoutant des commentaires pour chaque chapitre qui présente des différences par rapport à l'année précédente.

- M. Michel Mory, Route de Mézières 9, Villariaz, demande quelle est la différence entre le compte 210.318.00 Transports scolaires et le compte 210.351.10 Prestations pour les transports scolaires.  
M. Jérôme Bifrare répond que le compte 210.3181.00 Transports scolaires correspond au fonctionnement en place actuellement jusqu'à la rentrée 2018/2019. En effet, le canton subventionne en partie les frais de transports en fonction des distances du point de collecte des enfants jusqu'à l'école. Le compte 210.351.10 Prestations pour les transports scolaires est une anticipation de l'Etat sur la nouvelle loi scolaire sur les transports. Lorsque le nouveau système sera mis en place, lors de la rentrée scolaire 2018/2019, les frais seront à l'entière charge des communes.
- M. Jean-Claude Dumas, Impasse du Geneivro 15, Vuisternens, informe qu'il est enseignant auprès du cercle scolaire de Sâles et que les camps de ski sont organisés par un comité annexe et que de ce fait, des demandes de dons peuvent être effectuées. M. Jérôme Bifrare répond que pour la commune de Vuisternens, le conseil des parents aura pour but d'organiser les camps. Ce procédé ressort d'une décision du Conseil communal suite à la disparition de la commission scolaire.

M. Jérôme Bifrare termine en relevant que le budget de fonctionnement se solde par un excédent de charge de Fr. 83'590.- ce qui représente un déficit de 1.013% qui est relativement éloigné de la barre fatidique des 5%.

M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour la transmission d'informations détaillées et comme il n'y a plus de question, passe au point suivant du tractanda.

### 2.2. Présentation du budget des investissements

M. le Syndic avise tout d'abord que deux investissements sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

#### 2.2.1. Achat d'une remorque motopompe pour le CSPI Glâne-Est Rapport de la commission financière – Approbation.

M. le Syndic passe la parole à M. Quentin Moënnat pour y apporter les explications relatives.

M. Quentin Moënnat présente le projet d'achat d'une motopompe sur chariot au service du CSPI Glâne-Est qui représente un investissement d'une valeur de Fr. 24'030.- Le montant global de l'achat est de Fr. 50'000.- qui sera réparti au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre. L'objet doit être validé par les trois assemblées communales. Le montant requis pour la commune de Vuisternens est de Fr. 24'030.- avant subvention, soit une charge finale nette de Fr. 13'940.- après subvention de l'ECAB. L'achat de cette nouvelle motopompe permettra de remplacer les 3 modèles hors d'usage.

M. le Syndic remercie M. Quentin Moënnat pour les explications fournies et demande s'il y a des questions. Aucune question n'étant posée, la parole est laissée à M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière, pour faire son rapport.

- *Rapport de la commission financière : M. Jean-Claude Dumas informe que la commission financière s'est rencontrée le 23 novembre 2016 pour examiner les futurs investissements. La commission a reçu toutes les*

informations nécessaires et donne un préavis favorable. Elle encourage les citoyennes et citoyens à voter favorablement.

- **Vote** : L'assemblée accepte cet investissement de l'achat d'une motopompe de Fr. 24'030.- à l'unanimité

## 2.2.2. Crédit d'études pour le collecteur épuration secteur Lieffrens

### Rapport de la commission financière – Approbation

Le deuxième investissement qui est soumis à l'assemblée consiste à réaliser dans le cadre de la réfection de la route de Lieffrens, un collecteur d'eaux usées depuis la ferme des Chaffaz jusqu'au centre de Lieffrens. M. le Syndic passe la parole à M. Christian Pittet, en charge du dicastère, pour la présentation de cet investissement.

M. Christian Pittet explique que la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux prévoit une obligation générale de raccorder aux installations publiques les eaux polluées produites dans le périmètre déterminé. Ce dernier est défini dans le plan général d'évacuation des eaux communales.

Selon le règlement du 21 juin 2011 sur les eaux, l'article 15 mentionne que la prise en charge des eaux polluées pour les groupes de bâtiments isolés comptant au moins cinq bâtiments habités en permanence qui ne sont en principe pas distants entre eux de plus de 100 mètres doivent faire partie des périmètres à l'intérieur desquels les réseaux d'égouts publics doivent être construits. Ce qui est donc le cas pour Lieffrens. Les exploitations agricoles hors de la zone à bâtir ne sont pas tenues de se raccorder aux égouts publics pour autant qu'elles respectent certaines conditions.

Dans l'étude du projet, les travaux de raccordements privés seront intégrés, cependant l'exécution ainsi que le suivi seront à la charge des propriétaires. Si le montant des travaux de raccordement est inférieur ou équivalent à Fr. 32'000.- il y a obligation de raccorder le bâtiment aux égouts publics.

En comparaison avec la proposition faite en 2010, le collecteur principal sera à la charge de la commune. Seuls les branchements privés et la taxe de raccordement seront facturés aux propriétaires concernés.

- M. Erwin Piller, Route de Sommentier 167, Lieffrens, indique qu'un projet similaire a déjà été présenté et demande pourquoi un tel montant par habitation ressort.  
M. Christian Pittet indique que cette somme est basée sur un calcul d'équivalent habitant selon les pièces de l'habitation. Le collecteur passera à proximité des habitations de manière à ce qu'il ne reste plus que quelques dizaines de mètres de raccordement aux frais d'un privé. Dans le projet présenté en 2010, le collecteur n'était pas pris en charge par la commune. Chaque raccordement sera étudié par le bureau d'ingénieurs engagé.

M. le Syndic remercie M. Christian Pittet pour les explications et demande s'il y a d'autres questions sur cet investissement. Ceci n'étant pas le cas, la parole est donnée à M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière.

- *Rapport de la commission financière* : M. Jean-Claude Dumas informe que lors de la séance du 23 novembre 2016, la commission financière a également examiné le projet d'étude pour un collecteur épuration. La commission a reçu toutes les explications liées à ce projet et donne un préavis favorable. Elle encourage les citoyennes et citoyens à voter favorablement.

- **Vote** : L'assemblée accepte cet investissement de Fr. 100'000.- par 67 oui, 5 contre épreuves et 3 absentions.

M. le Syndic donne la parole à M. Jérôme Bifrare pour passer en revue le budget global des investissements avec les objets acceptés ce soir.

M. Jérôme Bifrare présente les différents comptes du budget d'investissements et donne quelques explications. Il annonce que le budget se solde par un excédent de charge de Fr. 2'613'040.-

### 2.3. Rapport de la Commission financière

M. Jean-Claude Dumas, président de la Commission financière informe que lors de la séance du 23 novembre 2016, une délégation du Conseil communal a présenté les comptes d'investissements et de fonctionnement. Toutes les informations ont été fournies selon les demandes de la commission. La commission invite les citoyennes et citoyens à accepter les budgets tels que présentés et remercie le Conseil communal et la boursière communale pour le travail accompli et la bonne tenue des comptes.

### 2.4. Vote des budgets de fonctionnement et des investissements :

#### • Vote :

a) **L'assemblée accepte le budget des investissements par 70 oui, 2 contre épreuves et 3 abstentions**

b) **L'assemblée accepte le budget de fonctionnement par 74 oui et 1 abstention.**

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il passe de suite la parole à M. Jérôme Bifrare pour présenter la planification financière pour les cinq prochaines années.

### 2.5. Planification financière 2018/2022

M. Jérôme Bifrare présente l'évolution des produits et des charges pour les prochaines années. Il présente également les investissements prévus pour 2017 et les années futures tels que la mise aux normes du réseau d'épuration des eaux suite à l'introduction de la nouvelle loi sur les eaux, l'aménagement édilitaire pour la ligne des TPF, la réalisation de la halle de sport et éventuellement l'extension de l'infrastructure scolaire et la modification du tracé de la route de Villaraboud. En conclusion, l'évolution à la hausse des charges liées cantonales a repris suite aux décisions cantonales. Le projet de désenchevêtrement des tâches canton/communes stagne quelque peu, mais des transferts bilatéraux restent d'actualité. Le moratoire sur l'aménagement du territoire suspend l'évolution démographique et économique du district. Dès 2021, suite aux décisions cantonales, de nouveaux éléments clarifieront la situation. Dès lors, sur la base de ces quelques informations et avec toute la prudence nécessaire, la commune devra adapter à la hausse son taux d'imposition vers 2018-2019. Comme toujours, ces conclusions ne sont que des suppositions d'éléments connus ou estimés. La planification financière reste un outil de simulation et d'aide à la décision du Conseil communal.

- M. Michel Mory soulève que dans le cadre du projet de la route de Villaraboud, il serait bien que les erreurs produites auparavant avec le contournement de Vuisternens ne se répètent pas. A l'heure actuelle aucune solution n'a été trouvée, le Conseil communal évalue toujours les possibilités mais il ne ressort que deux variantes possibles : le maintien de la route actuelle ou sortir la route des habitations.
- M. René Macheret, Route de Villaraboud 14, Vuisternens demande à ce que le trafic des poids lourds soit dévié car le contour entre les habitations de M. Castella et feu M. Oberson est très étroit et il arrive régulièrement qu'un camion soit bloqué.  
M. le Syndic avise que le Service des ponts et chaussées peut délivrer une telle autorisation. Le Conseil communal effectuera la demande auprès du SPC.

M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour cette présentation et passe au point 3 du tractanda étant donné que cette planification est uniquement informative et n'a pas à être approuvée par l'assemblée.

\*\*\*\*\*

### 3. Règlement scolaire – Approbation

M. le Syndic relève que le 21 mai 2006, le peuple et les cantons suisses ont accepté le concordat HARMOS, l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire qui traite de la durée et des objectifs des degrés scolaires, de l'enseignement des langues ainsi que des horaires blocs et des structures de jour, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui portent sur l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

Le concordat est entré en vigueur le 1er août 2009 et le canton de Fribourg a édicté une nouvelle loi scolaire datée du 9 septembre 2014. Cette dernière fortement débattue au Grand Conseil, et son règlement du 19 avril 2016 imposent aux communes de réviser le règlement scolaire communal sur la base d'un règlement type, élaboré par la DICS avant la rentrée scolaire 2018. Le Conseil communal s'est soumis à l'exercice et propose à l'assemblée le projet du nouveau règlement scolaire de la commune de Vuisternens-devant-Romont.

M. le Syndic demande si quelqu'un souhaite une reprise intégrale du règlement, article par article, ou s'il y a des questions précises après l'avoir consulté.

La parole est laissée à M. Jacques Dumas, responsable du dicastère pour expliquer les changements importants au règlement scolaire communal et répondre aux éventuelles questions. Le règlement était consultable à l'administration et sur le site Internet de la commune.

- M. Philippe Mooser, Impasse du Jura 7, Sommentier, souhaite avoir une explication concernant le périmètre scolaire mentionné. En effet, une directive a été transmise par la responsable d'établissement et les informations divergent. Le Conseil communal n'est pas au courant du formulaire transmis aux élèves. M. Jacques Dumas relève que le règlement n'est pas encore en vigueur.  
Concernant l'article 7, l'horaire de classe actuel a été établi par la responsable d'établissement. Lorsque le nouveau règlement entrera en vigueur, des ajustements devront être effectués.
- M. Jean-François Girard, Impasse du Jura 1, Sommentier, demande pourquoi selon l'article 9 al. 2 concernant le conseil des parents, il y a deux parents pour Vuisternens et non pas un seul. M. le Syndic répond que c'est simplement par rapport au volume d'enfants sur les différents secteurs et qu'il est bien mentionné que ce choix est fait dans la mesure du possible.  
Concernant l'article 14, M. Girard demande pourquoi cet article est toujours inscrit alors que la commission scolaire est dissoute. M. le Syndic relève qu'il n'est pas impossible qu'une nouvelle commission soit créée dans le futur.  
Le règlement d'établissement cité à l'article 17 n'est pas encore établi. Il devra être créé par la responsable d'établissement avec l'accord des enseignants.  
La reprise de l'article 9 du règlement actuellement en vigueur a été refusée par la DICS. Il se trouve toutefois dans la loi cantonale et dans le règlement d'application. Il n'a donc pas lieu d'être dans le règlement scolaire communal.

● **Vote : L'assemblée accepte le règlement scolaire communal par 74 oui et 1 abstention**

\*\*\*\*\*

#### 4. Divers

M. le Syndic indique avoir 3 informations à transmettre :

##### 1. **Nouvel horaire 2018 des transports publics et conséquences pour la commune :**

Le Service de la Mobilité du canton de Fribourg a approché le Conseil communal pour présenter la vision 2018 des transports publics dans le Sud du canton, respectivement sur le territoire de la commune. Les modifications majeures sont l'abandon de la ligne de bus Bouloz - Les Ecasseys - La Joux au profit de deux nouveaux parcours qui seront : Oron / Porsel / Bouloz / Chavannes-Les-Forts / Romont et La Verrerie / Le Crêt / La Joux / Romont. Des négociations sont en cours avec le SMO afin que le bus de Le Crêt desserve également l'arrêt de la scierie de La Joux. Cependant, il semble que cette demande ne puisse être effectuée en raison du respect de l'horaire.

L'autre grande modification est la suppression de la ligne Bulle / Sorens / Le Châtelard / Grangettes / Estévenens / Villariaz / Romont. Celle-ci sera modifiée pour passer depuis Grangettes par Massonnens / Villaz-St-Pierre. Le SMO va introduire une nouvelle ligne de bus Estévenens / Villariaz / Vuisternens-devant-Romont / Sommentier / Les Ecasseys. Les TPF effectuent des essais afin d'optimiser au maximum ces nouveaux parcours.

Les transports publics seront financés en partie par la Confédération (55%) et le Canton (45%). De ce fait, la commune n'aura pas à supporter les frais à son entière charge pour les futurs transports scolaires qu'elle doit mettre en place pour la rentrée 2018.

- M. Christophe Terreaux, Impasse des Levrat 12, La Joux, demande si les liaisons de bus passeront automatiquement vers le centre scolaire. M. le Syndic avise que le SMO axe la priorité sur les transports publics, ensuite le CO et pour terminer les transports scolaires. Dès lors, il serait envisageable que les enfants soient déposés au centre du village et que le bus Estévenens / Les Ecasseys les dépose au centre scolaire.
- M. Benoît Oberson, Chemin des Brêts 20, Villariaz, demande quel itinéraire est prévu pour le retour des élèves du CO habitant Villariaz. Ils devront aller jusqu'à Vuisternens et ensuite prendre le bus Les Ecasseys / Estévenens.

Toutes les discussions et négociations n'étant pas encore abouties, aucune autre information ne peut être donnée pour le moment.

## **2. Desserte postale**

La Poste a distribué un tout-ménage le 15 décembre dernier concernant la desserte postale de Vuisternens-devant-Romont. Le Conseil fédéral exige de La Poste qu'elle améliore en permanence sa rentabilité et réévalue régulièrement son offre en fonction des besoins et habitudes de la clientèle.

L'évaluation effectuée par La Poste concernant l'office de Vuisternens démontre que depuis plusieurs années le volume d'opérations postales est insuffisant pour permettre son maintien et La Poste a décidé de fermer son office de Vuisternens. La Poste propose une agence postale ou un service postal à domicile et les discussions sont en cours avec le responsable du secteur vente. Le Conseil communal privilégie la solution d'une agence postale mais rien n'est encore formalisé. Les habitants de Vuisternens seront informés par La Poste dès l'option choisie.

A terme, La Poste n'aura plus qu'un seul office dans le district de la Glâne et le Conseil communal s'est posé la question d'un recours contre cette décision. Cela permettrait de gagner six mois mais ne faciliterait pas les négociations.

## **3. La fibre optique à La Joux et sur le reste du territoire communal :**

Le Conseil communal est en contact avec Swisscom depuis plusieurs années concernant le service insuffisant proposé sur le territoire communal. Les dernières technologies permettent maintenant à Swisscom de desservir pratiquement tous les raccordements en partie avec la fibre optique, à l'exception de quelques habitations isolées qui ne peuvent pas bénéficier de l'offre optimale.

Le Conseil communal a négocié avec Swisscom pour poser des tubes lors de la réfection des routes Vuisternens / Sommentier / Les Ecasseys afin de desservir Sommentier et Les Ecasseys. Des tubes ont déjà été posés lors de la réfection de la route de la Charrière pour desservir Lieffrens et des tubes seront posés pour desservir Estévenens lors de la réfection de la route Estévenens dessous / Estévenens dessus.

Ces travaux ne représentent qu'une faible plus-value puisque les tubes sont fournis par Swisscom et qu'ils sont placés dans le bord de la route lors de la consolidation des abords du coffre.

Ces travaux devraient aboutir avec la réfection des routes, respectivement fin 2017 pour Sommentier et Les Ecasseys et fin 2018 pour Estévenens et Lieffrens.

Pour La Joux, les travaux sont terminés et maintenant, chaque client doit prendre contact avec M. Neukomm de Swisscom au 079 447 47 47 pour avoir une information précise et à jour afin qu'une offre soit proposée pour la mise en service d'un débit Internet plus performant.

M. le Syndic demande si des citoyennes et citoyens ont des questions ou souhaitent s'exprimer.

- M. Michel Mory soulève que déjà deux accidents se sont produits aux arrêts de bus du centre du village de Vuisternens. Il demande s'il ne serait pas avantageux d'utiliser à nouveau la place de la gare afin d'éviter d'autres accidents. M. le Syndic avise que la place de la gare sera remise en service avec la nouvelle ligne de bus Estévenens – Les Ecasseys. Cependant la ligne Romont / Bulle continuera à s'arrêter sur la route de Bulle afin de respecter les horaires. Des possibilités de mise en place d'une signalisation plus optimale sont en discussion.
- M. Jean-Claude Dumas, Impasse du Geneivro 15, Vuisternens revient sur l'achat des 2 véhicules pour les employés communaux. Il relève qu'un seul nouveau pick up est utilisé. M. le Syndic répond que le

bus et un pick up ont des plaques interchangeable et que M. André Oberson utilise plus fréquemment le bus.

- M. Erwin Piller revient sur la fermeture de la source à proximité de son habitation. Il indique que l'eau s'écoule maintenant dans le ruisseau alors qu'elle est potable. L'abandon du captage est malheureusement une conséquence qui imposait de réaliser des zones de protection. La source est maintenue pour l'utilisation de Mme et M. Piller.
- M. François Laffely, Route du Crêt 23, La Joux demande si la commune envisage d'élargir la route afin que les bus puissent circuler sur la route du Crêt. M. le Syndic avise que la planification des tracés n'est pas faite par la commune mais par le SMO. La commune devra créer des places d'évitements si le tracé vient validé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens pour leur participation à cette assemblée des budgets. Il remercie également ses collègues du Conseil communal et l'ensemble du personnel communal pour tout le travail accompli avec bienveillance tout au long de l'année.

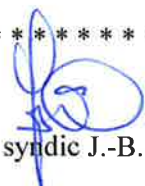
Il souhaite aux citoyennes et citoyens, au nom du Conseil communal et en son nom personnel, de très belles fêtes de Noël, ainsi qu'une année 2017 à la hauteur de leurs rêves et espérances.

Pour perpétuer la coutume, une agape sera servie directement après l'assemblée, laquelle est levée à 22h12.

\*\*\*\*\*

  
La secrétaire V. Menoud



  
Le syndic J.-B. Chassot